



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 67287

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail en France. Depuis 2001, la hausse continue du chômage s'accompagne d'une précarité croissante. Le taux de sous-emploi des salariés jeunes (moins de vingt-quatre ans) et âgés (plus de cinquante ans) est très supérieur à la moyenne des pays européens. La précarité et l'insécurité marquent en profondeur le marché du travail : les trois quarts des embauches correspondent actuellement à des contrats précaires et les emplois intérimaires occupaient 640 000 personnes fin 2004 (surtout dans l'industrie). Les plus touchés par cette précarisation sont les jeunes, les femmes et les chômeurs de longue durée. Les nouveaux jeunes diplômés ne décrochent que des entretiens d'embauche et, faute de trouver d'emploi à la hauteur de leurs compétences, touchent le RMI. Cela concerne plus de 16 % des jeunes de dix-huit à trente ans en France. Une étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CERCQ, organisme public sous la double tutelle des ministères de l'éducation nationale et de l'emploi) montrait que 16 % des jeunes sortis de l'école en 2001 étaient encore au chômage trois ans après la fin de leurs études. La situation est encore plus grave et plus difficile pour les jeunes n'ayant aucune formation, aucun diplôme, aucune expérience. Ces derniers se trouvent de plus en plus marginalisés. Les femmes sont également très touchées par ces hausses du chômage. De plus, celles-ci occupent des postes souvent plus précaires que les hommes, ce sont donc les premières licenciées. Cette précarité est encore accentuée par le recours de plus en plus fréquent aux contrats de travail à temps partiel. Enfin, les chômeurs de longue durée (environ 30 % des inscrits en 2004) et ayant plus de cinquante ans souffrent également de cette précarité et de cette hausse du chômage. Aussi, face à ce constat inquiétant et malgré les récentes déclarations du Gouvernement pour une « véritable mobilisation pour l'emploi », les préoccupations des Français apparaissent plus que légitimes. Elle souhaiterait connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour diminuer le chômage et assurer aux catégories les plus touchées des solutions efficaces.

Texte de la réponse

L'année 2005 a été en effet marquée par une nette inflexion de la courbe du chômage : après s'être accru de façon pratiquement continue de la mi 2001 à la fin 2003 (+ 350 000, soit + 17 %), le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 (personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein) s'est stabilisé pendant l'année 2004 avant d'entamer une décrue sensible à compter du printemps. Mesuré selon la norme internationale du BIT, le taux de chômage suit la même tendance, et passe en dessous de la barre des 10 % (10,1 % en mars 2005, 9,6 % en janvier 2006). Cette baisse profite à l'ensemble des catégories d'âge comme aux deux sexes, tout en étant plus marquée chez les hommes (-7,5 % depuis mars 2005). Elle s'observe aussi pour les chômeurs de longue durée, dont l'effectif diminue de 7,7 % au cours de la même période. Ces bons résultats sont obtenus alors que la conjoncture connaît depuis l'été une amélioration sensible. Après avoir soutenu l'activité en 2004, consommation et investissement ont peu progressé jusqu'en juin. C'est surtout le redressement de nos exportations, conjugué à la reconstitution des stocks dans les entreprises, qui tiraient la croissance. Celle-ci s'est nettement redressée au second semestre (+ 0,9 %), avec la

reprise simultanée de la consommation des ménages (+ 1,4%), des investissements des entreprises (+ 2,4 %) et des exportations (+ 4,1 %). En phase avec la conjoncture, l'emploi a lui-même connu une évolution positive : + 60 000 salariés affiliés à l'Unedic au cours des trois derniers trimestres. Encore dans ses premiers stades, la reprise de l'emploi marchand a contribué au récent recul du chômage. En témoignent le fort recul des inscriptions à l'ANPE à la suite d'un licenciement économique (-32,3 % de mars 2005 janvier 2006) et à l'inverse la progression sensible des retours à l'emploi déclarés : + 7,6 %. L'action du gouvernement pour l'emploi et la cohésion sociale a fortement contribué à ce redressement : du côté de l'emploi marchand, l'apprentissage continue de progresser (+ 5,2 % en un an), comme les contrats initiative emploi dans leur nouvelle formule (+ 36 %), tandis que le contrat de professionnalisation (97 000 bénéficiaires en janvier 2006) prend progressivement la suite des anciens contrats en alternance. Du côté des emplois non marchands, le nouveau contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) connaît une rapide montée en charge (142 000 bénéficiaires). En revanche les entrées en stage de demandeurs d'emploi sont restées pratiquement stables entre mars 2005 et janvier 2006. Les bons chiffres du chômage ne procèdent nullement d'un « traitement statistique », les radiations administratives ayant connu un recul de 2,9 % au cours de la même période.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67287

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6082

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5467